

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de – Allah – Dieu,*

*Ar-Rahmān –Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants  
dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l’au-delà–,*

*Ar-Rahīm –Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants–*

*Louanges à Dieu le Seigneur des mondes,*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*et que soient accordés à notre maître Mouhammad, le Messager de Dieu, davantage d’honneur et  
d’élévation en degrés ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle.*

## **Khoutbah n°1381**

Discours du vendredi 13 mars 2026 correspondant au 24 Ramadan 1447 de l’Hégire

# **La Nuit de Al-Qadr**

الْحَمْدُ لِلَّهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ

**Al-hamdou lil-Lah<sup>1</sup> was-salatou was-salamou ‘ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;  
ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-tagou l-Lah.**

La louange est à Allah, puis la louange est à Allah. La louange est à Allah et que l’honneur soit accordé à Ses esclaves qu’Il a élus. La louange est à Allah, Celui Qui est unique, Qui n’a besoin de rien, Qui n’engendre pas, Qui n’est pas engendré, Qui n’a pas de compagne ni d’enfant. Je Le remercie, je recherche Son aide, je recherche Sa bonne guidée, je Le remercie.

Que Allah élève et honore notre bien-aimé, notre maître, notre éminence, la cause de notre joie, Ahmad, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d’un châtement, appelant à la religion agréée par Allah par Sa volonté telle un flambeau éclatant et une lune radieuse. Allah a guidé par lui la communauté, Il a délivré grâce à lui du tourment, il s’est acquitté de ce qui lui a été confié, il a porté le conseil à la communauté. Que Allah le rétribue du meilleur de ce dont Il a rétribué l’un de Ses prophètes.

Je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, Celui à Qui appartient toute chose, Celui Qui est différent de toutes Ses créatures. Je témoigne que notre maître Mouhammad est le Messager de

<sup>1</sup> Il s’agit des piliers selon Ach-Chafi’iyy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Allah, qu'il est véridique dans ce qu'il a promis – *As-Sadigou l-Wa^d* – et qu'il est honnête – *Al-'Amin* –, que Allah l'honore et l'élève davantage en degré ainsi que ses compagnons bons et purs.

Chers bien-aimés musulmans, je vous recommande et je me recommande à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Allah *Al-'Adhim*. Allah *ta^ala* dit dans le *Qour'an* honoré :

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴿١﴾ وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ ﴿٢﴾ لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِّنْ أَلْفِ شَهْرٍ ﴿٣﴾ تَنْزِيلُ الْمَلَكِ وَالرُّوحُ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِّنْ كُلِّ أَمْرٍ ﴿٤﴾ سَلَامٌ هِيَ حَتَّىٰ مَطْلَعِ الْفَجْرِ ﴿٥﴾ ﴾

(*'inna 'anzalnahou fi laylati l-qadr wama 'adraka ma laylatou l-qadr laylatou l-qadri khayroun min 'alfi chahr tanazzalou l-mala'ikatou war-rouhou fiha bi'idhni Rabbihim min koulli 'amr salamoun hiya hatta matla'i l-fajr*) [sourate *Al-Qadr* verset 1-5] ce qui signifie : « **Nous l'avons fait descendre pendant la nuit de *Al-Qadr*. (1) Et que sais-tu de la nuit de *Al-Qadr* ? (2) La nuit de *Al-Qadr* est meilleure que mille mois. (3) Durant celle-ci, les anges descendent ainsi que *Jibril*, sur ordre de leur Seigneur pour toute chose** [prédestinée par Allah jusqu'à l'année suivante]. (4) Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube. (5) »

Voici que nous sommes entrés, par la grâce de Allah, dans les dix derniers jours de *Ramadan* et ce qu'ils comportent comme mérite et comme bénédictions. Nous comptons ses jours bénis qui en restent. Le Prophète ﷺ s'appliquait davantage encore dans les dix derniers jours en faisant l'*i'tikaf*<sup>2</sup>, et en faisant le *qiyam*, c'est-à-dire en veillant la nuit en prières.

Allah *tabaraka wata^ala* a spécifié le mois de *Ramadan* béni par des spécificités qu'Il n'a pas accordées aux autres mois. C'est dans ce mois-là qu'a été descendu le *Qour'an* honoré à notre maître *Mouhammad*, et c'est en ce mois qu'a été descendu l'Évangile authentique à notre maître *'Iça* le fils de *Maryam*, et c'est dans ce mois qu'a été révélé la Torah authentique à notre maître *Mouça* fils de *'Imran*, que Allah les honore et les élève tous davantage en degré.

D'après *Wathilah Ibnou l-'Asqa^*, le Messenger de Allah ﷺ a dit, d'après ce qu'a rapporté l'Imam *Ahmad* :

(( أَنْزِلَتِ التَّوْرَةُ لِسِتِّ مَضَيْنَ مِنْ رَمَضَانَ وَأُنْزِلَ الْإِنْجِيلُ لِثَلَاثَ عَشْرَةَ خَلَتْ مِنْ رَمَضَانَ وَأُنْزِلَ الْفُرْقَانُ لِأَرْبَعٍ وَعِشْرِينَ خَلَتْ مِنْ رَمَضَانَ ))

(*'ounzilati t-Tawratou lisittin madayna min Ramadan wa'ounzila l-'Injilou lithalatha 'achrata khalat min Ramadan wa'ounzila l-Fourqanou li'arba'in wa'ichrina khalat min Ramadan*) ce qui signifie : « **La Torah** [authentique] **a été descendue lorsque six nuits furent passées de Ramadan**, **l'Évangile** [authentique] **a été descendu treize nuits passées de Ramadan et Al-Fourqan**<sup>3</sup> **vingt-quatre nuits passées de Ramadan**. » Fin de citation

<sup>2</sup> L'*i'tikaf* signifie linguistiquement : demeurer attaché à quelque chose, que ce soit de bien ou de mal. Dans la terminologie religieuse, il désigne le fait de demeurer dans une mosquée selon une manière déterminée. Il est recommandé au musulman de faire l'*i'tikaf* en y mettant l'intention lorsqu'il est dans la mosquée.

<sup>3</sup> Il s'agit de *Al-Qour'an*.

Dans le mois de *Ramadan*, il y a une nuit qui est meilleure que mille mois, y accomplir des actes d'obéissance à *Allah ta'ala* vaut mieux qu'accomplir les mêmes œuvres dans les autres nuits que cette nuit-là durant mille mois.

Pendant la nuit de *al-qadr*, *Jibril 'alayhi s-salam* a reçu l'ordre de prendre à partir de la Table Préservée le *Qour'an* honoré. Il l'a fait descendre en une seule fois jusqu'à *Baytou l-'Izzah* dans le premier ciel. Puis, après cela, les versets du *Qour'an* ont été descendus, au fur et à mesure. Cette année-là, la nuit de *al-qadr* fut la nuit du vingt-quatre *Ramadan*. La descente totale du *Qour'an* honoré a été complétée en vingt-trois années et le Prophète ﷺ a enseigné à ses compagnons honorables l'ordre actuel du *Mous-haf* et de sa récitation tel qu'il est actuellement entre nos mains, c'est-à-dire le début étant sourate *Al-Fatihah* puis sourate *Al-Baqarah* et la fin du *Mous-haf* étant sourate *An-Nas*.

Le *Qour'an* honoré a été descendu lors d'une nuit bénie tout comme *Allah ta'ala* le dit :

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةٍ مُبَارَكَةٍ إِنَّا كُنَّا مُنذِرِينَ ۝۳ ﴾

(*'inna 'anzalnahou fi laylatin moubarakah 'inna kounna moundhirin*) [sourate *Ad-Doukhan* verset 3] ce qui signifie : « **Nous l'avons fait descendre durant une nuit bénie ; certes, Nous mettons en garde.** » Cette nuit bénie est la nuit de *al-qadr* et ce verset ne concerne pas la nuit de la *mi-Cha'ban*.

La nuit de *al-qadr*, c'est la nuit à propos de laquelle *Allah ta'ala* dit :

﴿ فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ ۝۴ ﴾

(*fiha youfraquou koullou 'amrin hakim*) [sourate *Ad-Doukhan* verset 4] ce qui signifie : « **Durant cette nuit est annoncé** [aux anges] **tout ce qui est prédestiné** [jusqu'à l'année suivante]. » C'est-à-dire que c'est en cette nuit-là que *Allah ta'ala* donne à savoir à Ses anges honorables les nouvelles de l'année à venir, en tant que mort et vie à venir, qui parmi les esclaves sera éprouvé par la maladie, par la pauvreté ou les catastrophes, et qui, parmi eux, auront pour bienfait la bonne santé et la richesse.

Notre Seigneur *tabaraka wata'ala* dit :

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ۝۱ وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ ۝۲ ﴾

(*'inna 'anzalnahou fi laylati l-qadr wama 'adraka ma laylatou l-qadr*) [sourate *Al-Qadr* versets 1-2] ce qui signifie : « **Nous l'avons fait descendre pendant la nuit de *Al-Qadr*.** (1) **Et que sais-tu de la nuit de *Al-Qadr* ?** (2) » C'est une nuit éminente qui n'a lieu que pendant le mois de *Ramadan*. Il n'est pas une condition que ce soit la nuit du vingt-septième jour. Preuve en est le *hadith* de *Wathilah Ibnou l-'Asqa'* qui indique que le *Qour'an* a été descendu pendant la nuit du vingt-quatrième jour. Il est possible qu'elle ait lieu n'importe quelle nuit de *Ramadan*, mais elle ne peut avoir lieu que pendant le mois de *Ramadan*. Le plus souvent, elle a lieu durant les dix dernières nuits de *Ramadan*.

## ﴿ لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِّنْ أَلْفِ شَهْرٍ ﴾

(laylatou l-qadri khayroun min ‘alfi chahr) [sourate Al-Qadr verset 3] ce qui signifie : « **La nuit de Al-Qadr est meilleure que mille mois.** » Celui qui veut veiller la nuit de *al-qadr*, qu’il se prépare en accomplissant des actes d’obéissance conformément aux textes religieux. Il la veille en évoquant *Allah*, il la veille en faisant des demandes de pardon, il la veille en prières surrogatoires, il la veille en récitant le *Qour’an* honoré. Et celui qui devait rattraper des prières, qu’il s’occupe durant la nuit de *al-qadr* en rattrapant les prières manquées au lieu de faire les prières surrogatoires. En effet, les savants ont dit :

مَنْ شَغَلَهُ الْفَرَضُ عَنِ التَّقْلِ فَهُوَ مَعْدُورٌ وَمَنْ شَغَلَهُ التَّقْلُ عَنِ الْفَرَضِ فَهُوَ مَغْرُورٌ

(man chaghalahou l-fardou ‘ani n-nafla fahouwa ma’dhour waman chaghalahou n-naflou ‘ani l-fardi fahouwa maghrour) « Celui qui est occupé par les obligations au détriment des surrogatoires est excusé – ma’dhour –, et celui qui est occupé par les surrogatoires au détriment des obligations est dupé – maghrour –. »

Quelle invocation, chers frères de foi, peut faire celui qui a vu la nuit de *al-qadr* ? Écoutez avec moi, chers frères de foi, ce que l’enseignant du bien, le Messager de *Allah* ﷺ a incités à faire. ‘A’ichah, que *Allah* l’agrée, avait interrogé le Messager de *Allah* ﷺ : si elle voyait la nuit de *al-qadr*, que pourrait-elle faire comme invocation ? Il lui avait répondu :

(( قُولِي اللَّهُمَّ إِنَّكَ عَفُوٌّ تُحِبُّ الْعَفْوَ فَاعْفُ عَنِّي ))

(qouli l-Lahoumma ‘innaka ‘afouwwoun touhibbou l-‘afwa fa’fou ‘anni) [rapporté par Ibnou Majah, Ahmad et d’autres] ce qui signifie : « **Dis : ô Allah, Tu es Celui Qui pardonne, Tu agrées le pardon, alors pardonne-moi.** »

Comment la personne sait-elle qu’elle a vu la nuit de *al-qadr* à l’état d’éveil ? Il y a pour cela des signes. Ainsi, parmi ses signes, il y a le fait de voir une lumière tout autre que la lumière du soleil, de la lune ou de l’électricité, de voir des arbres se prosterner pour *Allah ta’ala*, ou de voir des anges ou le fait d’entendre leur voix. Que *Allah* m’accorde ainsi qu’à vous de la voir et de faire des invocations durant cette nuit-là. Parmi ses signes, il y a que le soleil se lève le lendemain matin de cette nuit bénie, avec une lumière très douce. Certaines personnes la voient dans le rêve, mais le mieux et le plus fort, c’est de la voir à l’état d’éveil. Toutefois, si quelqu’un la voit dans le rêve, il y a du bien en cela. Que celui que *Allah* honore par le fait de la voir, qu’il demande à *Allah* de délivrer les musulmans de leurs tourment, de lever les épreuves et l’inflation qui pèsent sur eux, et de corriger leur état entre eux.

Sachez, chers frères de foi, qu’il convient à l’homme croyant d’accomplir les actes d’obéissance durant toutes les nuits de *Ramadan* pour coïncider avec cette nuit-là afin de ne pas manquer la récompense de sa veillée, même si l’on n’en a pas vu les signes à l’état d’éveil ou dans le rêve. Alors préparez vos provisions pour le Jour du jugement. Demandez des comptes à vos âmes avant d’avoir à en rendre. Préparez-vous pour un Jour qui va arriver inéluctablement. Lorsque vous serez dans le trou de votre tombe, la tombe est telle une porte que tout le monde devra

franchir et l'ange de la mort ne demande l'autorisation à personne, ni à quelqu'un d'âgé ni à quelqu'un de jeune. Il ne laisse ni quelqu'un de fort en bonne santé, ni quelqu'un de malade, ni un vieillard d'un âge avancé. Alors empressez-vous d'œuvrer pour votre au-delà avec les actes d'obéissance, avec le repentir avant de mourir.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne, ainsi qu'à vous-même.

#### **Second Discours<sup>4</sup> :**

الحمد لله  
والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله  
يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله  
اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات

*Al-hamdou lil-Lah*  
*was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah*  
*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah*  
*Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.*

---

<sup>4</sup> Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.